

Province de Québec,
M.R.C. de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 6 décembre 2022, à 20 h, à l'hôtel de ville situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents, M. le Maire Richard Potvin, les conseillères Jolyanne De Tonnancour et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Marco Paquet, Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine et Patrick Chamberland. Le directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

2022-12-204

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Gilles Hébert et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-12-205

Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} novembre et de la séance extraordinaire du 15 novembre 2022

Considérant que chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} novembre et de la séance extraordinaire du 15 novembre 2022;

Considérant que les délibérations inscrites à ces procès-verbaux reflètent fidèlement les décisions du conseil;

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} novembre et de la séance extraordinaire du 15 novembre soient adoptés.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Présentation du rapport financier au 31 octobre 2022 qui affiche un solde à la caisse de 107 984,23 \$, des dépôts à terme au montant de 1 129 503,78 \$, un ajustement et des chèques en circulation au montant de 3 590,87 \$ pour un solde aux livres de 1 383 877,59 \$. Le total des revenus du mois d'octobre se chiffre à 55 377,88 \$ et celui des déboursés à 205 358,33 \$.

Suivi des différents comités par les membres du Conseil

Le conseiller Marco Paquet mentionne que la journée de la guignolée 2022 a été un succès et que les bénévoles ont amassés 2 453 \$ malgré la pluie.

Le conseiller Gilles Hébert explique que le Service de sécurité incendie devra remplacer les appareils respiratoires désuets au cours des prochaines années. Il ajoute que les pompiers ont reçu 32 appels en 2022. Il termine en indiquant que la salle d'eau de la caserne sera rénovée en 2023.

Le conseiller Patrick Chamberland rapporte que la vente de billets pour le spectacle musical du 14 janvier 2023 (la veillée des couche-tard) qui aura lieu dans la salle du Centre récréatif, se déroule bien et que l'évènement sera certainement un succès.

La conseillère Jolyanne de Tonnancour évoque que l'édition 2022 du Marché de Noël fut encore cette année un succès avec plus de 600 visiteurs ainsi que 40 exposants. Le Marché de Noël sera reconduit en 2023. Merci à tous les bénévoles.

Le maire Richard Potvin mentionne que la MRC de Pierre-De Saurel est à la recherche d'une personne pour combler le poste de responsable du plan développement de la zone agricole.

2022-12-206

Paiement des comptes

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus à cette liste;

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 110 846,31 \$ et de comptes payés pour un montant de 66 106,91 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt du registre de correspondance du mois de novembre 2022 qui détaille la correspondance et le courrier électronique reçus du 28 octobre 2022 au 1^{er} décembre 2022.

Dépôt à la table du Conseil de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil, soit celle du maire Richard Potvin, des conseillères Linda Cournoyer et Jolyanne De Tonnancour ainsi que des conseillers Marco Paquet, Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine et Patrick Chamberland.

Dépôt du registre des déclarations visées par la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et par le règlement numéro 605-2022 concernant le code éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-David.

Ce registre ne contient aucune inscription.

RÈGLEMENT
NUMÉRO
571-2016-03
(2022-12-207)

Règlement numéro 571-2016-03 relatif à la modification du règlement 571-2016 concernant la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens et services de la municipalité

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-David a adopté le règlement numéro 571-2016 concernant la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens ou des services de la municipalité;

ATTENDU QU'une tarification doit être établie pour la location de glace du Centre récréatif et la location de la salle communautaire;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2022 et qu'un projet du présent règlement a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QU'une copie de ce projet de règlement a été mise à la disposition des membres du Conseil conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier ;

ATTENDU QUE des copies de ce projet de règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance;

ATTENDU QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par la directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que le règlement numéro 571-2016-03 soit adopté afin de décréter ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Les prix de location pour la glace du Centre récréatif situé au 25, rue Thérooux sont les suivants :

Liste de prix pour la saison 2022-2023			
Location de glace - Hockey adultes			
Détail	Durée	Coût + tx	Coût total
Hockey du lundi au samedi (achalandage)	1 h	173,95 \$ + tx	200,00 \$
	1 h 15	217,44 \$ + tx	250,00 \$
	1 h 30	260,92 \$ + tx	300,00 \$
Hockey les dimanches (-20%)	1 h 30	208,74 \$ + tx	240,00 \$
Location de glace - A.H.M.V			
Détail	Durée	Coût + tx	Coût total
Pratique et saison	1 h	104,37 \$ + tx	120,00 \$
Location de glace - Ballon-balai et hockey à pied (snout)			
Détail	Durée	Coût + tx	Coût total
Adultes	1 h	139,16 \$ + tx	160,00 \$
Jeunes (-20%)	1 h	113,07 \$ + tx	130,00 \$
Location de glace - Hockey			
Détail	Durée	Coût + tx	Coût total
Adultes	1 h	173,95 \$ + tx	200,00 \$
Jeunes (-20%)	1 h	139,16 \$ + tx	160,00 \$
Tarifs spéciaux pour périodes moins achalandée			
Location de glace - Horaire samedi (18 h - 20 h et 20 h - 22 h)			
Détail	Durée	Coût + tx	Coût total
Adultes	2 h	173,95 \$ + tx	200,00 \$
Jeunes (-20%)	2 h	139,16 \$ + tx	160,00 \$
Prix pour période des fêtes 1 h (139,16 \$ + tx = 160 \$)			
Prix pour période des fêtes 4 h (250 \$ + tx = 287,44 \$)			

ARTICLE 3 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

Adopté par les conseillères et conseillers le 6 décembre 2022.

Maire

Directeur général et greffier-trésorier

AVIS DE MOTION
ET DÉPÔT DU
PROJET DE
RÈGLEMENT

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 608-2022 concernant la démolition d'immeubles

Le conseiller Patrick Chamberland donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil, un projet de règlement concernant la démolition d'immeubles sera présenté, pour adoption.

Il profite également de l'occasion pour déposer un projet de ce règlement.

2022-12-208

Convention d'aide financière dans le cadre du Volet Entretien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

Considérant qu'une aide maximale de 252 556 \$ a été accordée à la Municipalité de Saint-David dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Entretien des routes locales;

Considérant qu'une aide financière supérieure à 250 000 \$ versée dans le cadre dudit programme nécessite la signature d'une convention d'aide financière;

En conséquence, il est proposé par Jolyanne De Tonnancour, appuyé par Marco Paquet et résolu que ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention d'aide financière requise afin de déterminer les modalités de versement de l'aide financière en vertu du Volet Entretien des routes locales du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL),

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-12-209

Renouvellement du contrat d'assurance de la municipalité

Considérant que la municipalité est devenue membre de la Mutuelle des Municipalités du Québec;

Considérant que la proposition transmise par la Mutuelle des Municipalités du Québec regroupe les assurances de la municipalité, de l'Association des Loisirs de Saint-David, du Service d'entraide de Saint-David et de l'organisme comUnité.

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil procède au renouvellement des assurances de la municipalité avec la Mutuelle des Municipalités du Québec pour la période du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2023, pour un montant total estimé à 36 821 \$ plus taxes et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros

02-130-00-422, 02-190-00-422, 02-190-00-423, 02-220-00-421, 02-220-00-424, 02-220-00-429, 02-320-00-424, 02-415-00-422 et 02-701-30-422.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-12-210 Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 353 000 \$ qui sera réalisé le 13 décembre 2022

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-David souhaite emprunter par billets pour un montant total de 353 300 \$ qui sera réalisé le 13 décembre 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
574-2017	353 300 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Gilles Hébert et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 décembre 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 juin et le 13 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	63 100 \$	
2024.	66 600 \$	
2025.	70 400 \$	
2026.	74 500 \$	
2027.	78 700 \$	(à payer en 2027)
2027.	0 \$	(à renouveler)

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-12-211 Refinancement d'un montant de 353 300 \$ relatif à un emprunt échéant le 19 décembre 2022

Date d'ouverture :	6 décembre 2022	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	13 décembre 2022
Montant :	353 300 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-David a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 décembre 2022, au montant de 353 300 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DES CHENES

63 100 \$	4,92000 %	2023
66 600 \$	4,92000 %	2024
70 400 \$	4,92000 %	2025
74 500 \$	4,92000 %	2026
78 700 \$	4,92000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,92000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

63 100 \$	5,01000 %	2023
66 600 \$	5,01000 %	2024
70 400 \$	5,01000 %	2025
74 500 \$	5,01000 %	2026
78 700 \$	5,01000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,01000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

63 100 \$	5,05000 %	2023
66 600 \$	4,85000 %	2024
70 400 \$	4,75000 %	2025
74 500 \$	4,75000 %	2026
78 700 \$	4,65000 %	2027

Prix : 98,88000

Coût réel : 5,14665 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DES CHENES est la plus avantageuse;

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Gilles Hébert et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-David accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DES CHENES pour son emprunt par billets en date du 13 décembre 2022 au montant de 353 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 574-2017. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté à la séance du 6 décembre 2022

2022-12-212

Calendrier des séances du Conseil pour l'année 2023

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023, qui se tiendront le **mardi** et qui débuteront à 20 h :

- 17 janvier	- 7 février	- 7 mars
- 4 avril	- 2 mai	- 6 juin
- 4 juillet	- 1 août	- 12 septembre
- 3 octobre	- 7 novembre	- 5 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et greffier-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-12-213

Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2023

Il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Jolyanne De Tonnancour et résolu que ce Conseil autorise un montant de 1517,42 \$ plus les taxes pour défrayer le coût du renouvellement 2023 de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-494.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-12-214

Prolongement du contrat de la directrice générale adjointe d'une année a raison de 8 heures par semaine

Considérant l'intérêt de la directrice générale adjointe de prolonger son emploi au sein de la municipalité pour l'année 2023 à raison de 8 heures par semaine;

Considérant l'expérience considérable ainsi que le support administratif apporté aux employés et à la direction de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Jolyanne De Tonnancour, appuyé par Marco Paquet et résolu que ce Conseil approuve le prolongement du contrat de la directrice générale adjointe pour l'année 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-12-215

Achat d'un ordinateur portable pour la directrice générale adjointe

Considérant que le poste de travail de la directrice générale adjointe est désuet et ne fonctionne pas correctement;

Considérant l'offre obtenue de l'entreprise Ordigeni pour le remplacement de ce poste de travail;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise l'achat d'un ordinateur portable auprès de l'entreprise Ordigeni, au coût de 1 099 \$ plus les taxes, ainsi que les frais requis pour l'installation et la configuration de l'ordinateur et affecte ces dépenses aux postes budgétaires numéros 03-310-30-000 et 02-190-00-419.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-12-216

Fermeture des bureaux administratifs pendant la période des fêtes

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil autorise la fermeture des bureaux administratifs durant la période des fêtes, soit du 22 décembre 2022 (18 h) au 9 janvier 2023 (8 h 30).

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-12-217

Identification des priorités d'actions 2023-2024 pour la Sûreté du Québec

Considérant que les membres du Comité de sécurité publique (CSP) de la MRC de Pierre-De Saurel doivent définir les priorités d'intervention de la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Curnoyer et résolu de transmettre au Comité de sécurité publique de la MRC les priorités d'actions de la SQ suggérées par le Conseil de la Municipalité de Saint-David pour 2023-2024 :

- Augmentation de la présence policière sur tout le territoire de la municipalité afin de faire appliquer la réglementation relative à la circulation lourde et les limitations de vitesse en heures de pointe, particulièrement aux entrées du village;
- Travail de prévention à l'école et au centre récréatif;
- Rencontre avec les citoyens pour faire de la prévention sur la cybercriminalité, la cyberintimidation, la fraude et le vol d'identité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-12-218

Appui et adhésion au projet de Vigie citoyenne pour aînés

Considérant l'offre du Phare des aînés d'offrir un service d'aide auprès des aînés;

Considérant la demande de collaboration pour que la municipalité de Saint-David aide à faire connaître le service sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par Linda Curnoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce Conseil autorise le directeur général et greffier-

trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-David, tous les documents relatifs à l'adhésion au projet de vigie citoyenne du Phare des aînés.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-12-219 Nettoyage des conduits du système de ventilation du Centre récréatif

Considérant que les conduits d'aération du Centre récréatif doivent être nettoyé pour améliorer la qualité de l'air;

Considérant l'offre reçue par l'entreprise Aéro-Vac 2000;

En conséquence, il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Jolyanne De Tonnancour et résolu que ce Conseil autorise les frais de 6499 \$ plus les taxes pour le nettoyage des conduits d'aération du Centre récréatif et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-701-30-522.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-12-220 Retrait des frais d'entretien de la salle communautaire pour les 24, 25 et 31 décembre 2022 ainsi que le 1^{er} janvier 2023

Considérant que la salle communautaire située au 33, rue Thérour sera louée les 24, 25 et 31 décembre 2022 ainsi que le 1^{er} janvier 2023 par des citoyens durant la période des fêtes;

Considérant que la municipalité n'a pas trouvé de ressource pour exécuter l'entretien ménager après les locations;

En conséquence, il est proposé par Jolyanne De Tonnancour, appuyé par Marco Paquet et résolu que les frais d'entretien de 75 \$ soient retirés pour les 24, 25 et 31 décembre 2022 ainsi que le 1^{er} janvier 2023 et que les locataires soient avisés qu'ils soient responsables de l'entretien ménager de la salle communautaire à la fin de la période de location indiquée sur le contrat.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-12-221 Renouvellement de l'entente pour les services de prévention incendie pour 2023

Considérant que le forfait présenté par Formation E.M.P. inclut le service d'inspection par un technicien certifié en prévention des incendies des risques très élevés, élevés et moyens tel que le prévoit le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Pierre-De Saurel, incluant la rédaction de recommandations et de plans d'intervention pour les risques très élevés et élevés;

Considérant que le coût annuel du forfait sera applicable au prorata si le nombre d'inspections de risques très élevés, élevés et moyens prévus au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Pierre-De Saurel pour l'année 2023 n'est pas atteint;

Considérant que le forfait soumis prévoit les recherches des causes et circonstances d'incendie (RCCI) à la suite des incendies incluant la rédaction d'un rapport de recommandations ainsi que la réponse aux questions des citoyens en matière de prévention incendie, le soutien à la direction générale et aux élus sur

des points portant sur la prévention incendie et la supervision des activités du Service de sécurité incendie et des activités d'éducation du public en prévention incendie;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet et appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil approuve l'offre de renouvellement pour 2023 soumise par Formation E.M.P., au coût de 7 500 \$, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-220-00-442.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2022-12-222

Autorisation pour la demande de production de devis techniques détaillés pour l'asphaltage de deux rangs

Considérant que la Municipalité désire faire exécuter des travaux d'asphaltage sur le rang du Bord-de-l'Eau et sur le rang Sainte-Cécile;

Considérant que des devis techniques détaillés des travaux à effectuer sont nécessaires lors de demande d'aide financière et d'appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil approuve les frais estimés de 6 000\$ excluant les taxes applicables pour la préparation de devis techniques détaillés pour les travaux mentionnés ci-dessus par Lb Infra-Conseils Inc. et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-320-00-441.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes.

2022-12-223

Levée de la séance

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine, que la séance soit levée, à 21 h 36.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directeur général et greffier-trésorier